

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Ethnicité et pluralisme culturel Ethnicity and Cultural Pluralism Etnicidad y pluralismo cultural

Stephanos Constantinides

Number 14 (54), Fall 1985

Migrants : trajets et trajectoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034509ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034509ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Constantinides, S. (1985). Ethnicité et pluralisme culturel. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (14), 65–71. <https://doi.org/10.7202/1034509ar>

Article abstract

The shift in emphasis away from the concept of "ethnicity" in favour of the concept of "culture" is the focus of this article. The author's theoretical political analysis of North-American dominant ideology sheds light on the relationship between assimilation theory, which is inherent in the basic sociological concepts of ethnic relations in America, and the ideologies of the liberal-bourgeois revolutions of the XVIIIth and XIXth centuries. The idea of the nation put forward at that time, as a new political and economic structure, evolved from the dominant ethnic group's view of the State. In the period since World War II, there has been a resurgence of ethnic identities. What types of relationships are possible between the dominant ethnic group which controls the State and seeks to reproduce its own culture and other minority ethnic groups which seek to survive? Is there a contradiction between cultural pluralism, which is seen as a solution, and ethnicity in view of the fact that the bourgeois ideology of the Nation-State is still a basic feature of modern capitalism?

Ethnicité et pluralisme culturel

S. Constantinides

L'idéologie dominante nord-américaine a toujours exprimé la volonté d'une assimilation des nouveaux immigrants au groupe dominant ; il s'agissait de les intégrer socialement et idéologiquement sans altérer la cohésion de la société d'accueil. À travers la sociologie américaine des relations ethniques, il est manifeste que l'élaboration des concepts et la ligne directrice d'analyse vont dans ce sens. Il s'agit comme objectif final, d'obtenir l'uniformisation idéologique, culturelle et sociale de la société. D'où la naissance d'une série de concepts tels « assimilation », « intégration », « participation », « acculturation », « melting pot », etc.

Au Canada, on n'échappe pas à cette idéologie. Il suffit de rappeler qu'au début du XIX^e siècle, on a fermé des écoles bilingues réservées aux groupes ethniques alors qu'au début même du XX^e siècle,

on exigeait la « canadianisation » mais dans le sens cependant de la « britannisation » puisqu'on voulait les nouveaux arrivants « entièrement britanniques quant à la langue, à la pensée, au sentiment et à l'instinct »¹.

Il s'agit évidemment d'une idéologie favorable à l'assimilation qui est en accord avec l'héritage des révolutions libérales des XVIII^e et XIX^e siècles. La nation, nouvelle forme d'organisation politique et économique, est construite à partir du groupe ethnique dominant autour de l'État. Le Canada et les États-Unis tentent de construire la nation sur la même base que l'ont fait les pays européens à l'heure du capitalisme triomphant : construire la nation autour du groupe ethnique dominant, à savoir les *WASP*.

Néanmoins, la fin de la Deuxième Guerre mondiale constituera un moment historique en ce qui concerne les revendications des

groupes ethniques à travers le monde : revendications de survie et de sauvegarde de leur identité ethnique. Revendications qui d'ailleurs vont de pair avec « un processus de désaliénation » à la faveur du droit à « la différence »².

En effet, après la Deuxième Guerre mondiale, on assiste à la naissance du mouvement de décolonisation à la périphérie, basé sur une idéologie nationaliste, qui aura des répercussions sur les pays du centre. Les mythes révolutionnaires tiers-mondistes influencent les mouvements sociaux dans les pays du centre. Ainsi, à la périphérie se manifestent les mouvements de libération nationale et au centre les mouvements de contestation des groupes minoritaires (étudiants, femmes, nationalistes, régionalistes, groupes ethniques).

C'est à l'intérieur de ce vaste mouvement qu'il faut situer l'émergence des revendications des grou-

66 pes ethniques tant en Amérique du Nord qu'aux autres pays du centre capitaliste. Cette remise en question, cependant, survient à un moment où on constate que la politique d'assimilation a été un demi-échec.

Dans la vieille Europe, d'abord, nous assistons à la contestation de l'État national par les groupes ethniques minoritaires que le capitalisme n'a pas réussi à faire disparaître.

Aux États-Unis, la question raciale a empêché une véritable intégration de la communauté noire ; de l'autre côté, les groupes les plus démunis sont restés cantonnés dans leurs ghettos, comme c'est, par exemple, le cas des Portoricains, des Mexicains et d'autres hispanophones. Ensuite, certains groupes européens tels les Irlandais, les Grecs, les juifs ou les Italiens ont en partie survécu pour des raisons culturelles, sociales et religieuses, particulières à chaque groupe. On a noté qu'à côté de la domination économique des minorités par « une couche dominante », il y a même chez les sociologues libéraux, qui « sont officiellement partisans d'une société pluraliste, le reflet de l'idéologie dominante américaine, qui est un déni de l'existence de ces cultures minoritaires »³.

Au Canada, la politique d'assimilation n'a pas eu non plus les résultats escomptés, pour plusieurs raisons : tout d'abord la société

canadienne, étant une société dualiste — anglophone, francophone — elle n'a pas encouragé cette politique ; on sait que le groupe francophone a résisté farouchement aux prétentions d'assimilation de la part des anglophones⁴. D'autres facteurs ont contribué à cet échec relatif d'assimiler les immigrants : l'étendue du territoire canadien a favorisé un certain isolement des groupes ethniques ; l'immigration canadienne est relativement récente, et enfin il existe une certaine concentration des communautés ethnoculturelles, ce qui évidemment n'aide pas à l'assimilation. D'ailleurs, l'intolérance, la discrimination raciale et la xénophobie, tant chez les Canadiens anglais que chez les Canadiens français, étaient des facteurs qui empêchaient l'assimilation⁵.

C'est dans ce contexte que les groupes ethniques commencent à remettre en question les politiques ethnocentristes et homogénéisantes et que l'analyse politico-théorique va mettre en évidence les rapports sociaux de domination.

Par ailleurs, à partir de 1970 se dessine la politique canadienne du multiculturalisme, alors que c'est seulement ces dernières années que le Québec cherche à se doter d'une politique envers les groupes ethniques.

Officiellement, la politique canadienne de multiculturalisme va dans le sens d'un pluralisme culturel et vise au développement de la conscience individuelle et collective par rapport aux valeurs culturelles des groupes ethniques et à leurs racines ancestrales. Du côté francophone, certains considèrent que la politique du multiculturalisme n'a d'autre but que de noyer les francophones dans un ensemble multiculturel ; elle constitue, ainsi, une menace pour ceux-ci et porte atteinte au bilinguisme officiel. D'ailleurs, des réactions ont été signalées aussi du côté anglophone de

la part de ceux qui prônent plutôt l'assimilation au groupe dominant anglo-saxon.

Quant au Québec, préoccupé par ses rapports avec le groupe dominant anglo-saxon, il s'est peu intéressé aux communautés ethnoculturelles jusqu'à tout récemment. Cependant, depuis la fin du phénomène de la « revanche des berceaux », nous assistons à une tentative de développement d'une politique de la société québécoise face aux revendications des groupes ethniques, exposée dans *Autant de façons d'être Québécois* (1981). Cette politique paraît à première vue intéressante, mais si on procède à une analyse un peu plus attentive on constate qu'elle est ethnocentrique⁶. En effet, elle prévoit que la culture québécoise francophone constitue la culture de convergence. Dès lors, on peut s'interroger sur la marge réelle dont disposent les groupes ethniques dans leur choix de « la façon d'être Québécois ». On a l'impression que la politique québécoise déplace tout simplement le pôle d'attraction qui était la société anglophone, en faveur de la société francophone. En effet, tant que « la revanche des berceaux » constituait un moyen efficace pour la survie des francophones, le Québec se désintéressait des immigrants et des groupes ethniques. La société francophone québécoise poussait même ces derniers, au nom de la pureté de la race, à s'intégrer aux anglophones⁷. Mais la disparition du phénomène de la « revanche des berceaux » constitue une menace pour la survie du groupe francophone. Par conséquent, la seule possibilité qui restait était de porter une attention particulière aux groupes ethniques. D'où les différentes lois linguistiques, pour sauver l'équilibre démographique entre francophones et anglophones.

Certes, on connaît bien la difficulté de survie du groupe franco-

phone dans l'océan anglophone d'Amérique du Nord ; il est donc compréhensible que le Québec cherche à profiter de l'immigration afin de renforcer son poids démographique. Il est cependant difficile de voir dans cette politique des perspectives très encourageantes à l'égard d'une pluralité culturelle. C'est pourquoi du côté des communautés ethno-culturelles on reste assez réservé face à la politique québécoise. Du côté francophone, par ailleurs, on n'hésite pas dans certains milieux à juger cette politique comme une autre version du multiculturalisme canadien⁸.

Je voudrais ici, puisqu'on parle d'ethnocentrisme, ajouter que le phénomène est plus répandu chez l'élite québécoise, y compris les intellectuels, que chez la population, contrairement à certaines affirmations qui veulent que l'élite soit plus ouverte. Comme on l'a souligné, nous avons la preuve que la diversité de la société québécoise n'est pas « inscrite dans la réalité sociale et culturelle et ne se reflète pas dans les institutions (État, universités, etc.) où l'on vit encore sous le syndrome de la révolution tranquille »⁹. D'ailleurs, ce n'est pas la seule indication. On pourrait parler de certaines prises de position de cette élite qui parle encore des « Québécois de souche » comme citoyens de première classe, et de tous les autres comme citoyens de seconde classe, genres de métèques qui n'auraient pas le droit de se prononcer sur l'avenir du Québec¹⁰.

La question qu'il faut se poser est de savoir quel type de rapports peut exister entre la communauté majoritaire qui contrôle l'État et cherche à reproduire sa culture et les autres, minoritaires, qui cherchent à survivre. Comment concilier cet effort désespéré d'une communauté francophone qui cherche à renforcer son poids démographique, en assimilant les immigrants alors que ces

derniers cherchent à sauvegarder leur identité ?

Dès lors, les communautés ethno-culturelles risquent d'être reléguées à une spécificité qui, dans les meilleurs cas, conduirait à leur folklorisation dans un premier temps, avant d'être assimilées. D'autant plus que l'État québécois avec ses ressources devient un lieu de production de la culture dominante, et que se manifeste une articulation des rapports de classe autour de l'appareil d'État.

En même temps, une importante partie de l'intelligentsia québécoise célèbre la nation comme espace idéologique commun des dominants et des dominés. Il s'agit des intellectuels « organiques » de la bourgeoisie, au sens « gramscien » du terme.

Ainsi, la nation est perçue comme un espace de sécurité et, à défaut d'un État national souverain, elle est construite autour d'un État « provincial », surtout depuis les années 60.

D'autre part, il y a une tentative d'évacuer l'« ethnicité » quand on parle des groupes ethniques. Le terme officiel utilisé par le Québec pour désigner ces groupes est celui de « communautés culturelles »¹¹. Un groupe ethnique, cependant, pourrait aussi être constitué d'une ou de plusieurs communautés culturelles.

Pourquoi, alors, évacuer l'« ethnicité » et garder seulement l'aspect « culturel » de ces groupes ? Cette évacuation de l'ethnicité ne facilite-t-elle pas mieux les visées d'une idéologie favorable à l'assimilation ?

Certes, le concept de l'ethnicité ne pose pas moins de problèmes lorsqu'il est défini de façon ahistorique, ce qui conduit à occulter les rapports sociaux. Mais, si on rejette les analyses culturalistes de l'ethnicité qui attribuent des traits naturels aux groupes ethniques, on ne peut pas par contre décréter la fin de l'ethnicité comme élément cons-

titutif de base de ces groupes. Surtout quand cela se fait au profit du groupe majoritaire, le seul à qui est attribué ce trait de base qu'est l'ethnicité.

Il est évident que les concepts utilisés, leur définition et les pratiques qui en résultent ne sont pas « neutres ». L'idéologie dominante représente dans la plupart des cas une ligne directrice tant pour l'analyse que pour les pratiques.

Ainsi, le concept de l'ethnicité pose au chercheur plusieurs problèmes¹².

De la manière dont on fera face à ces problèmes, dépend l'orientation de l'analyse car il n'existe pas de réponse neutre aux questions posées. Si on choisit d'analyser les problèmes posés par l'ethnicité à l'intérieur du système sans remettre en question les rapports de domination, on mettra l'accent sur les traits dits naturels des groupes ethniques. Par contre, si on choisit d'analyser l'ethnicité à partir des rapports sociaux donnés et dans une situation historique donnée, on mettra l'accent sur la place que les groupes ethniques occupent dans l'espace social.

Il est évident qu'on ne peut nier une originalité ethnique, ni son aspect subjectif. Mais l'identité ethnique n'est certes pas un phénomène seulement subjectif, certains traits psychologiques et même culturels étant enracinés dans les rapports sociaux. Derrière les formes visibles des rapports ethniques, il faut chercher les formes invisibles de domination et les rapports réels qui se manifestent au sein de la formation sociale.

Nous nous trouvons face à deux problèmes majeurs : comment ne pas nier l'ethnicité en la subordonnant à un déterminisme économique absolu et comment ne pas tomber dans le piège de son utilisation idéologique pour masquer les rapports réels de domination sociale. Le pluralisme au sein d'une société

68 est certes lié à la reconnaissance du facteur ethnique, mais il passe surtout par la destruction des mécanismes qui produisent les rapports de domination. C'est dans ce contexte que les questions « ethniques » occupent aujourd'hui une place importante au sein des sciences sociales.

Les sociologues européens, sans doute à cause du passé colonial de l'Europe, ont tendance à voir et à analyser ces questions en se plaçant plutôt du point de vue de l'anthropologue, et par rapport au Tiers-Monde¹³. En Amérique du Nord, on insiste évidemment davantage sur les questions de l'immigration et sur les problèmes qui en découlent, l'anthropologie étant réservée aux autochtones.

Cependant, dans les deux cas, l'accent est mis de plus en plus au droit à la différence. Dans un monde planétarisé, à visage de plus en plus déshumanisé, cette reconnaissance du droit à la différence reste un facteur essentiel pour faire face à l'uniformisation universelle. Certains avancent même l'idée que :

il est grand temps de définir une stratégie des relations interethniques et interculturelles, fondée non seulement sur le respect de la compréhension, mais encore sur la structuration de la composition des différences¹⁴.

En quête d'identité collective, les groupes ethniques refusent de s'assimiler purement et simplement à une société homogène. Partout

dans le monde, qu'il s'agisse de la vieille Europe, qu'il s'agisse de l'Amérique du Nord ou de l'Asie et de l'Afrique les diversités ethniques s'insurgent pour revendiquer le droit à la survie. Notre époque se caractérise, pour reprendre la formule d'Henri Lefèbvre, par un affrontement majeur entre les « pouvoirs homogénéisants » et les « capacités différentielles »¹⁵.

Il faudrait cependant préciser que l'aspiration à l'universel « n'a aucun rapport avec la réduction identitaire »¹⁶. De nos jours, l'homme aspire à être citoyen du monde, à être en contact avec l'ensemble de l'humanité, rejetant l'isolement. En effet, ce n'est pas dans l'isolement qu'il faut chercher à sauvegarder son identité. Être mondialiste ne signifie pas obligatoirement abandonner son identité, s'aliéner et perdre sa personnalité. Il est possible d'aspirer à être citoyen du monde avec ses propres particularismes. La synthèse est possible.

Certes, les sociétés industrialisées forment des machines efficaces à assimiler les différences nationales et autres. Les courants qui poussent à l'uniformité sont favorisés par des progrès technologiques et par les visées impérialistes qui menacent la spécificité nationale et culturelle des peuples les plus démunis. Mais, d'un autre côté, les courants qui vont dans le sens de la désintégration et de la contestation de la centralisation ethnocentrique sont privilégiés par la prise de conscience des groupes minoritaires. Cette prise de conscience n'est pas de nature culturaliste, comme certains le laissent entendre ; elle est plutôt liée à un contexte socio-économique défavorable à ces groupes qui ont fait en partie les frais du développement économique sans y profiter.

Même si, aujourd'hui, il y a un progrès sur le plan de la reconnaissance de l'identité, on a remarqué que l'action dans cette direction

apparaît marquée au coin de l'individualisme. L'esprit qui semble dominer, en effet, ce n'est pas de fournir une stèle à une culture, mais un coussin à des individus en « difficulté ». L'objectif poursuivi, c'est celui d'atténuer, pour chaque individu, le choc entre sa culture et celle à laquelle le pays d'accueil lui demande de s'intégrer. La culture « étrangère » n'apparaît pas comme un bien à conserver ou à bonifier ; mais plutôt comme un handicap qu'il faut corriger. À cet égard, constatons que ce n'est sans doute pas un hasard si ce qui a été entrepris aux États-Unis l'a été au même moment et dans le même souffle que la lutte contre la pauvreté. L'action entreprise en reste marquée : le multiculturalisme, c'est un appel qui s'adresse aux échelons inférieurs de la hiérarchie sociale, et non aux cercles dirigeants. On entendra, ainsi, parler espagnol dans les *barrios*, non dans les salons de New York ou de Washington ; on lira cette langue dans les petits journaux sans influence, non dans les revues scientifiques. En tout état de cause, ce qui est reconnu de l'identité l'est à titre conditionnel :

on veut faire quelque chose pour vous, dit-on en substance, mais en échange de votre loyauté à notre pays ; ce qu'on vous donne doit vous aider à prendre votre place au soleil, et vous ne devez pas le retourner contre nous¹⁷.

En fait, l'ethnicité ne va pas toujours avec le pluralisme. Non pas que les États ou les individus refusent les proclamations généreuses en faveur d'un tel pluralisme ; mais parce qu'en pratique la tendance est d'assimiler et d'homogénéiser. L'expérience historique est d'ailleurs là pour prouver ce phénomène. En pratique, tant les individus que les groupes sont « sommés » de se fondre à un ensemble qui est dominé par la majorité.

D'un côté, il y a la volonté politique depuis les révolutions libérales de détruire tout ce qui est « ethni-

que » pour créer la « nation ». Volonté qui répond à des impératifs économiques et aux intérêts particuliers de la bourgeoisie. D'un autre côté, la civilisation technico-industrielle menace les fondements mêmes de toute identité ethno-culturelle.

Le cadre État-nation homogène hérité du XIX^e siècle reste toujours l'idéal recherché qu'on veuille bien l'avouer ou non. Les ethnies sont niées ouvertement ou de façon indirecte au profit de la nation, même là où ce concept est inadapté. L'exemple de l'Afrique est caractéristique de ce point de vue¹⁸.

Pour citer un autre exemple, la France réputée pour son jacobinisme, fait face aujourd'hui aux mêmes problèmes que plusieurs autres pays industrialisés à cause d'une importante population « ethnique » (Algériens, Marocains, Tunisiens, Africains noirs). Suite à l'ouverture — somme toute timide — du gouvernement socialiste qui reconnaît à ces populations le droit à la différence en leur accordant la possibilité d'apprendre leur langue maternelle et de préserver leur culture d'origine, se manifeste une indignation de la part de certains milieux qui y voient une « négation de la France »¹⁹.

La société pluriethnique ou multiraciale, pluriculturelle ou multiculturelle est carrément rejetée et les immigrés sont sommés soit de s'assimiler soit de partir²⁰.

Même certains socialistes considèrent que « tout ce qui tendrait à pérenniser la spécificité d'un groupe à l'intérieur de la nation française serait dangereux »²¹.

Il est évident que le problème est posé de façon brutale de ce côté de l'Atlantique, alors qu'en Amérique du Nord on fait appel à une médecine plus « douce » mais non moins efficace. Ici, on « maudit » depuis quelque temps l'assimilation, on est pour l'intégration « harmonieuse ».

Le Canada est officiellement dans cette voie d'intégration « harmonieuse ». Du conformisme colonial il est passé au multiculturalisme dans un cadre bilingue. Si cette idéologie servait, à l'heure de Pierre Trudeau :

à affirmer un certain nationalisme canadien contre l'hégémonie économique et culturelle des États-Unis, en soulignant une différence²²,

elle pourrait aussi

s'expliquer comme signe de l'acculturation des minorités, aides et reconnaissances ne leur étant pas apportées que parce qu'elles sont en train de disparaître dans une société technologique uniformisée²³.

Il faudrait aussi voir dans la politique du multiculturalisme un certain rapport de force au sein de la société canadienne au profit du groupe anglo-saxon dominant — ce que certains appellent l'anglo-conformité sans parler de son aspect folklorique²⁴.

Quant au Québec, sa politique de « culture de convergence » française est présentée par certains à l'instar de l'« anglo-conformité » canadienne et comme contrepoids à celle-ci²⁵. Selon cette analyse, la « franco-conformité » implique :

que seuls les individus qui vivent au Québec, et s'expriment en français auront accès à la pleine jouissance de la vie sociale québécoise²⁶.

Le soutien des différentes identités ethno-culturelles doit se faire « pour qu'elles puissent influencer sur la culture dominante »²⁷.

De telles analyses de nature intégrationniste voire même favorable à l'assimilation font abstraction du contexte socio-économique au Québec ainsi que du projet « national » de la petite bourgeoisie francophone, promue dans certains cas en bourgeoisie régionale ou nationale²⁸. Elles sont caractéristiques d'une idéologie dominante québécoise que diffusent nombre d'intellectuels, car ils :

ont nettement intérêt à maintenir et à consolider l'identité nationale puisque leur principal capital est culturel (maîtrise de la langue, connaissance de l'histoire politique, sociale et littéraire, etc.) et celui-ci ne peut être mis en valeur que sur le marché national. Pour ceux-ci, la défense d'une langue et d'une culture est indissociable de la défense d'un métier et d'un marché : ce qui leur confère une qualification, c'est en fait la connaissance de la langue et aussi la nationalité²⁹.

D'ailleurs, il ne faudrait pas négliger la place importante de la petite bourgeoisie « dans la reproduction des rapports sociaux et principalement dans les appareils idéologiques »³⁰.

D'un autre point de vue, il faudrait qu'on commence à démystifier cette idée d'une culture ethnique homogène au niveau de chaque communauté ethno-culturelle, au-dessus des classes sociales. Cette mystification ne sert que les intérêts des couches dirigeantes. D'autant plus qu'à côté des couches dirigeantes traditionnelles de notables, qui forment une petite bourgeoisie, commence à se constituer au sein des groupes ethniques une couche bureaucratique qui manipule le savoir pour son propre compte. Certaines politiques gouvernementales — tant provinciales que fédérales — ne font d'ailleurs que renforcer ce groupe bureaucratique et aider à sa reproduction.

De ce que nous avons exposé, il est clair qu'il n'existe pas d'analyse « neutre » des questions ethniques. De toute façon le problème de « neutralité » ou d'« objectivité » en analyse sociale est un faux problème, car la vision du sociologue ou du savant dépend beaucoup de la position qu'il occupe dans l'espace social.

Que conclure sur l'état actuel du pluralisme culturel au Canada et au Québec ? On ne peut nier que, depuis quelques années, il y a des acquis dans ce domaine. Il s'agit cependant d'acquis fragiles. L'ethnocentrisme nous hante, le racisme est présent dans notre vie quoti-

Finalement, il s'agit de détruire les mécanismes qui produisent les rapports de domination, tout en respectant l'ethnicité d'autrui, tout en respectant la diversité culturelle et les différences qui sont basées sur des expériences historiques ou sur un choix. Car s'il faut faire disparaître les différences causées par l'inégalité, et les rapports de domination, il n'est point nécessaire de s'appauvrir par la disparition de différences reliées à l'identité ethno-culturelle.

Stephanos Constantinides
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

70 dienne. L'expérience historique nous a montré qu'un aspect mythique est presque toujours présent dans le discours nationaliste. La nation, forme canonique du mode de production capitaliste, est le support des classes dominantes. Le discours de la spécificité ethnique qui se réfère aux groupes minoritaires a aussi son aspect passéiste qui pourrait nous enfermer dans un projet particulariste. Les satisfactions symboliques qu'un tel discours offre, ferment la porte de toute libération sociale réelle. C'est pourquoi il faut dépasser la floraison des analyses psychologisantes ou culturalistes et considérer attentivement l'articulation du phénomène ethnique et des classes sociales. Il ne faudrait pas non plus cependant tomber dans une analyse de type économiste et refuser l'identité et la conscience ethniques comme étant du seul ordre de la subjectivité, car certains traits psychologiques sont extérieurs à l'individu et enracinés dans les rapports sociaux. On ne peut pas nier l'existence de certaines pratiques ethniques qui expriment une diversité culturelle réelle. Ce qu'il faut remettre en question c'est l'explication idéaliste et ahistorique de ce phénomène. En ce sens, il y a discrimination et oppression non seulement par rapport à l'appartenance de classe de l'individu, mais aussi par rapport à son appartenance à une communauté d'histoire et de culture dominées.

NOTES

- ¹ John Berry et al., *Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1977, p. II.
- ² Guy Michaud, « Inaugurales », *Identités collectives et relations interculturelles*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1978, p. 9.
- ³ Rachel Ertel et al., *En marge : sur les minorités aux États-Unis*, Paris, Maspéro, 1971, p. 12-13.
- ⁴ Rapport Durham, Montréal, Les éditions Sainte-Marie, 1969.
- ⁵ Stephanos Constantinides, *Les Grecs du Québec*, Montréal, Les éditions Le Métèque, 1983, p. 194.
- ⁶ Voir S. Constantinides, *op. cit.*, p. 201.
- ⁷ Par exemple, les enfants des parents non catholiques n'étaient pas acceptés dans les écoles francophones jusqu'en 1968.
- ⁸ Jean-Marc Pottle, « Un Québec morose », *Le Devoir*, 29 décembre 1982.
- ⁹ Pierre Anctil, *Actes du colloque du Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration du Québec*, 12-13-14 mai 1983, texte ronéotypé, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, p. 22.
- ¹⁰ François Angers, « Notre référendum », *Le Devoir*, 17 au 22 décembre 1980.
- ¹¹ Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Autant de façons d'être Québécois, Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des Communautés culturelles*, Éditeur officiel du Québec, 1983.
- ¹² Voir Bernard Bernier, Mikhael Elbaz et Gilles Lavigne, « Ethnicité et lutte de classes », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 2, n° 1, 1978 et Danielle Juteau-Lee et Barbara Roberts, « Ethnicity and Femininity », *Études Ethniques au Canada*, vol. XIII, n° 1, 1981.

- ¹³ *Identités collectives et relations interculturelles*, ouvrage collectif sous la direction de Guy Michaud, Bruxelles, Éditions Complexe, 1978.
- ¹⁴ Guy Michaud, *op. cit.*, p. 33.
- ¹⁵ Henri Lefèbvre, *Le manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard, Coll. Idées, 1970, p. 93-98.
- ¹⁶ Louis-Vincent Thomas, *Identités Collectives et relations interculturelles*, *op. cit.*, p. 43.
- ¹⁷ Guy Bouthillier, *L'État et les communautés culturelles issues de l'immigration internationale*, Étude réalisée pour le CIPACC et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1983, p. 63.
- ¹⁸ Gérard Chaliand, *L'enjeu africain*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1984, p. 23.
- ¹⁹ Alain Griotteray, *Les immigrés — le choc*, Paris, Éditions Plon, 1984, p. 130.
- ²⁰ « [...] à terme, il n'y a pour la population immigrée que deux voies possibles : celle de l'assimilation — ce qui veut dire la perte de la langue et de la culture qui sont actuellement les siennes —, ou celle du retour. » Voir Alain Griotteray, *op. cit.*, p. 146.
- ²¹ Jean Poperen, déclaration à *Magazine Hebdo*, 13 avril 1984, cité par Griotteray, *op. cit.*, p. 169.
- ²² Michel Laferrière, « Les idéologies ethniques de la société canadienne : du conformisme colonial au multiculturalisme », Monique Lecomte et Claudine Thomas, *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, Université de Lille III, Presses Universitaires de Lille, 1983, p. 210.
- ²³ Michel Laferrière, *op. cit.*, p. 210.
- ²⁴ Gary Caldwell, « Identité ethno-culturelle au Québec », texte ronéotypé, remis au Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, 17 février 1982, p. II.
- ²⁵ Gary Caldwell, *op. cit.*, p. II.
- ²⁶ Gary Caldwell, *op. cit.*, p. II.
- ²⁷ Gary Caldwell, *op. cit.*, p. 13.
- ²⁸ Gilles Bourque et Anne Légaré, *Le Québec, La question nationale*, Paris, Éd. Maspéro, 1979, p. 185-204. Voir aussi, Jorge Niosi, « La nouvelle Bourgeoisie canadienne française », *Les Cahiers du socialisme*, n° 1, Montréal, 1978 et Nicole Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la Nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978.
- ²⁹ Marcel Fournier, « La question nationale : Enjeux et impasses », *La chance au coureur, Bilan de l'action du gouvernement du Parti Québécois*, Montréal, Nouvelle Optique, p. 179.

- ³⁰ Gilles Bourque et Anne Légaré, *op. cit.*, p. 210.

CAHIERS D'ÉTUDE
ET DE RÉFLEXION
ÉDITÉS PAR LA COOPÉRATIVE D'ÉDITION
DE LA "VIE MUTUALISTE"

5/7, rue d'Italie - BP 249 - 13253 MARSEILLE CEDEX 6/FRANCE

PREVENIR 

DERNIÈRES PARUTIONS

N° 9 : "100 ANS DE MUTUALITÉ"
Actes du Colloque du Centenaire du premier Congrès National des Sociétés de Secours Mutuel.

N° 10 : "LE JEUNE ENFANT : RISQUES ET PRÉVENTION"
La médecine néonatale ; quelle famille aujourd'hui ; rythmes biologiques, rythmes sociaux ; le dit et le non-dit des statistiques ; quelle prévention...

Le numéro : 60 F.
Abonnement pour 4 numéros : 180 F.

À PARAÎTRE EN 1985

N° 11 : "LANGAGE, CULTURE ET SANTÉ"
Les mots et les maux ; l'interrogatoire médical : analyse linguistique ; le langage commun comme stratégie de prévention ; le discours de l'éducation sanitaire...

N° 12 : "LA SANTÉ DANS LE TIERS-MONDE"
Santé et développement ; actions et politiques sanitaires dans le tiers-monde ; Le tiers-monde et nous.

Le numéro : 70 F.
Abonnement pour 4 numéros : 210 F.